



Une organisation syndicale de l'hôpital Henri MONDOR se permet en date du 24 janvier 2018 par voie de tract de crier haut et fort que le CHSCT (Commission d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) de l'hôpital Henri MONDOR est en léthargie profonde.

Dans ce même tract cette organisation défend le protocole OTT (Organisation du Temps de Travail) de Martin HIRSCH signé par la CFDT alors même qu'ils l'ont toujours prôné « Ni amendable ! Ni négociable ! »

SUD Santé s'interroge sur cette logique ?

Plus grave encore, cette organisation se gargarise d'être le seul syndicat près du personnel en surcharge de travail. Il faut tout de même remettre ce syndicat à la place qui était la sienne au moment de la bataille contre la loi travail.

Petit rappel historique, ce syndicat faisait partie des opposants contre la loi Travail 1 dite « Loi EL KHOMRI », loi qui révisé le Code du Travail devenant néfaste pour l'ensemble des salariés, fonctionnaires compris. En revanche leur secrétaire général Jean Claude MAILLY n'a pas hésité une seule seconde à virer de bord pour un soutien inattendu à la réforme du Code du Travail 2 en se disant leader de la concertation.

Ces nouvelles ordonnances sur le travail sous le gouvernement MACRON met à mal le CHSCT (Commission d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et a des conséquences dramatiques sur le bien être des salariés. C'est une régression sans précédent concernant des problèmes de santé au travail et des conditions de travail ainsi que toute sa cohorte néfaste envers les salariés des secteurs publics et privés.

Comment ce syndicat de l'hôpital Henri MONDOR peut déclarer que le CHSCT n'a pas fait son travail alors que son dirigeant détricote le Code du Travail et fait la peau au CHSCT ?

Il se trompe d'ennemi !

Le seul responsable aujourd'hui est MACRON et son gouvernement en ne donnant pas les moyens aux hôpitaux de fonctionner et de faire leurs missions de santé publique.

SUD Santé tient à informer l'ensemble des agents de l'hôpital Henri MONDOR que le CHSCT n'est pas en léthargie comme le prétend ce syndicat mais demeure actif.

Nous avons alerté à plusieurs reprises la direction sur le service d'Odontologie notamment au CHSCT du 28 septembre 2017. Dernièrement pendant les périodes de fin d'année différentes alertes ont été effectuées notamment sur le bâtiment L, sur l'unité de soins intensifs cardiologiques, sur la psychiatrie, sur le bloc opératoire...

Ce syndicat demande la fermeture du service d'odontologie en raison d'un risque pour sa « REPUTATION » et non pour les conditions de travail des salariés...

Demandez à l'ensemble des salariés ayant fait appel au CLHSCT si ce dernier n'est pas actif surtout les membres de SUD Santé.

SUD Santé tient à dire aux salariés qu'en aucun cas il ne faut se diviser mais plutôt se rassembler afin de combattre ces politiques d'austérité qui mettent l'ensemble des salariés de cet hôpital en danger.

29 janvier 2018